



CONCOURS DE DISSERTATION 2027 DE LA SADC POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1. Admissibilité :

Tous les étudiants actuellement inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur des 16 États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sont invités à participer au concours.

2. Thème :

Le thème du concours est le suivant : « Quelle théorie du régionalisme correspond le mieux à l'époque, à la fraternité et à l'œuvre des Fondateurs de la SADC ? »

Le Conseil des Ministres de la SADC, lors de sa réunion d'août 2020, a chargé le Secrétariat de la SADC de rendre opérationnelle l'initiative visant à reconnaître et à honorer les Fondateurs de la SADC. Cette initiative, telle qu'approuvée par le Conseil de la SADC, a pour but de rendre aux Fondateurs de la SADC l'hommage qui leur est dû pour leur contribution à la création de la SADC et pour la poursuite, par la suite, d'un programme d'intégration régionale.

À cette fin, le Secrétariat de la SADC lance un appel à candidatures pour des dissertations rédigées par des étudiants actuellement inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur. La rédaction et le contenu de la réflexion doivent viser à mettre en valeur le rôle joué par les Fondateurs de la SADC, en tenant compte des objectifs et du programme commun de la SADC.

Les objectifs de la SADC, tels qu'énoncés à l'article 5 du Traité de la SADC (1992), sont les suivants :

- réaliser le développement et la croissance économique, atténuer la pauvreté, rehausser le niveau et la qualité de vie des peuples de l'Afrique australe et appuyer les défavorisés sociaux par le biais de l'intégration régionale ;
- faire évoluer des valeurs, des systèmes et des institutions politiques communs ;
- promouvoir et défendre la paix et la sécurité ;
- promouvoir un développement capable de s'entretenir, fondé sur l'autosuffisance collective et l'interdépendance des États membres, et réaliser la complémentarité entre les stratégies et programmes nationaux et régionaux ;

- promouvoir et maximiser les emplois productifs et la mise en valeur des ressources de la région ;
- assurer l'exploitation durable des ressources naturelles et la protection effective de l'environnement ;
- renforcer et consolider les affinités et les liens historiques, sociaux et culturels existant de longue date entre les peuples de la région.

Le programme commun de la SADC est lié aux objectifs de la SADC et repose sur une série de principes et de politiques, notamment :

- la promotion d'une croissance et d'un développement économiques et sociaux durables et équitables, qui assurent l'allégement de la pauvreté dans la perspective de son élimination ultime ;
- la promotion de valeurs et de systèmes politiques communs, ainsi que d'autres valeurs partagées, transmis par l'intermédiaire d'institutions démocratiques, légitimes et efficaces ;
- la promotion, la consolidation et le maintien de la démocratie, de la paix et de la sécurité.

3. Contexte

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une communauté économique régionale composée de 16 États membres, à savoir : l'Angola, le Botswana, les Comores, la République démocratique du Congo, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

En 2020, la SADC a célébré, en tant qu'institution, le 40e anniversaire de son parcours, qui a débuté le 1er avril 1980, date à laquelle son précurseur, la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), a été officiellement créé à Lusaka, en Zambie, avant d'être transformé en SADC le 17 août 1992 à Windhoek, en Namibie. Depuis sa création, la SADC a fait preuve d'un engagement indéfectible en faveur de la progression du programme d'intégration régionale, en particulier du développement économique et social, de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la région.

À partir de 1977, des consultations actives ont été menées par des représentants de l'Angola, du Botswana, du Lesotho, du Mozambique, de l'Eswatini, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie, qui œuvraient ensemble au sein des États de première ligne. La Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC, précurseur de la SADC) a été officiellement constituée le 1er avril 1980 et regroupait tous les États d'Afrique australe dirigés par la majorité, à savoir l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, l'Eswatini, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Les Chefs d'État et de

gouvernement des États de première ligne et les représentants des gouvernements du Lesotho, du Malawi et de l'Eswatini ont signé à Lusaka, en Zambie, la Déclaration de Lusaka intitulée « Vers la libération économique », donnant ainsi naissance à la SADCC.

Les Fondateurs de la SADC sont les Présidents Julius Nyerere de la Tanzanie, Kenneth Kaunda de la Zambie, Seretse Khama du Botswana, António Agostinho Neto de l'Angola, Robert Gabriel Mugabe du Zimbabwe, Samora Machel du Mozambique, le Dr Kamuzu Banda du Malawi, ainsi que les Rois Moshoeshoe II du Lesotho et Sobhuza II de l'Eswatini.

4. Objectif général

- (i) Sensibiliser les citoyens de la SADC, au moyen de recherches fondées sur des données probantes, à la genèse historique et au processus de l'intégration régionale ainsi qu'au rôle déterminant joué par les Fondateurs de la SADC.
- (ii) Honorer les Fondateurs de la SADC et mieux faire connaître aux citoyens de la SADC l'histoire de la libération de l'Afrique australe, de la coopération régionale et de l'intégration régionale, ainsi que reconnaître la contribution pionnière des Fondateurs de la SADC.

5. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du présent concours de dissertation sont les suivants :

- (i) mener des recherches sur l'histoire des Fondateurs et sur les rôles qu'ils ont joués dans la libération de l'Afrique australe et dans la création de la SADC ;
- (ii) présenter leurs réalisations en tant que personnes, leurs rôles, leurs discours marquants et leurs citations ;
- (iii) présenter le patrimoine des Pères fondateurs de la SADC ; et
- (iv) produire un texte qui servira à sensibiliser les citoyens de la SADC, en particulier les jeunes, à l'histoire et aux Fondateurs de la SADC et, ce faisant, à préserver leur héritage.

6. Instructions

Les dissertations sont coordonnées par les ministères de l'Éducation de chacun des États membres de la SADC. Il incombe aux représentants des gouvernements des États membres de la SADC de soumettre les trois (3) meilleures dissertations au Secrétariat de la SADC pour évaluation au niveau régional.

NOTE : Le Secrétariat de la SADC n'acceptera pas les candidatures présentées à titre individuel ; ces candidatures seront donc automatiquement écartées et disqualifiées.

La dissertation doit compter entre 3 000 et 4 000 mots exclusivement. La date limite de dépôt des candidatures auprès des ministères de l'Éducation des États membres de la SADC est fixée au 31 janvier 2027. La date limite de transmission des candidatures au Secrétariat de la SADC par les ministères de l'Éducation, par l'intermédiaire de leurs points de contact nationaux respectifs, est fixée au 28 février 2027.

Toutes les candidatures doivent être dactylographiées et soumises sous forme d'exemplaires papier et de version électronique au format de document Microsoft Word. Les candidats doivent signer et parapher chaque page de l'exemplaire papier afin de garantir qu'elles n'ont pas été modifiées. Toutes les dissertations présentées au concours doivent être rédigées dans l'une des langues de travail de la SADC, à savoir l'anglais, le portugais et/ou le français. Toute soumission doit être accompagnée d'un formulaire de participation au Concours de dissertation de la SADC pour les établissements d'enseignement supérieur, qui doit contenir les coordonnées complètes du candidat, notamment une photographie format passeport, l'adresse physique, le numéro de téléphone, une copie de la carte nationale d'identité, une copie de la carte nationale d'identité d'étudiant en cours de validité, le numéro de télécopie et l'adresse électronique, ainsi que les coordonnées du candidat.

7. Directives de notation :

Faites référence aux événements et engagements historiques clés pour étayer votre argumentation.

L'ensemble de questions suivant vise à guider les candidats dans la construction de leur dissertation. En répondant à la question de recherche posée plus haut, les étudiants de l'enseignement supérieur doivent veiller à traiter dans leur dissertation les questions subsidiaires suivantes :

1. Contexte historique de la SADC

Quelle a été l'évolution politique et économique de la SADC en tant que région depuis sa fondation en 1980 ? (1 000 mots, 25 points)

2. La vision et les valeurs des Fondateurs

Quelle influence les principes de solidarité, de fraternité, de libération et de coopération régionale ont exercée sur l'œuvre et la vision des Fondateurs de la SADC ? (1 000 mots, 25 points)

3. Détermination de la théorie la plus pertinente

Quelle théorie du régionalisme reflète le mieux les idéaux, les actions et l'héritage des Fondateurs de la SADC, et pourquoi ? (1 000 mots, 25 points)

4. Pertinence pour la SADC d'aujourd'hui et de demain

Quelle est la pertinence de la théorie du régionalisme retenue pour le développement actuel et futur de la SADC ? (1 000 mots, 25 points)

Les critères d'évaluation sont les suivants :

Unicité : un texte unique en son genre ou créant quelque chose d'entièrement nouveau, un contenu original et stimulant qui se démarque des autres.

Créativité : l'apport d'une dimension nouvelle, d'un tour inédit donné à un style d'écriture et d'un angle neuf.

Communication : la transmission d'un message positif sur la région, avec éclat, créativité et imagination dans l'emploi des mots.

Respect des consignes : le type de dissertation, le sujet et l'orientation du contenu, la limite de mots et toute autre exigence fixée, en conformité avec les directives.

Connaissances et compréhension : évaluation de la façon dont le candidat a compris la question, de l'étendue de ses connaissances sur le sujet et de sa capacité à les exprimer, ainsi que de l'ampleur et de la profondeur de ces connaissances.

Argumentation et esprit critique : ce point mérite une attention particulière : il s'agit de convaincre le lecteur de la solidité de son argument et de la manière dont le candidat utilise l'information pour raconter l'histoire ou défendre son propos.

Utilisation des sources : ce critère examine tous les types et toute la diversité des sources utilisées dans la rédaction de la dissertation, afin de démontrer une analyse qui dépasse les textes de référence principaux, en incluant des travaux actuels et reconnus, et éventuellement même en discutant des travaux controversés.

Style et présentation : la manière dont le candidat parvient à mettre en forme le fond et le contenu, par exemple l'orthographe, la ponctuation, la grammaire et la construction des phrases.

Note : la dissertation ne doit pas dépeindre de violence, contenir de langage sexuellement explicite, évoquer la toxicomanie ni user de grossièretés, y compris par la substitution de symboles ou de mots, et il doit faire preuve d'une grande sensibilité sur les questions de race, de culture, de tribu, de religion et de liberté d'association.

Règles et directives du concours

- Les travaux des candidats ne doivent pas avoir été publiés ou diffusés par une société de radiodiffusion, un journal, des blogs, une station de radio, une chaîne de télévision ou une agence enregistrés et/ou autorisés, ni repris en ligne par une agence enregistrée et/ou autorisée dans l'un quelconque des États membres de la SADC.
- Le concours n'accepte qu'une (1) seule soumission par auteur et est ouvert à tous les étudiants des établissements d'enseignement supérieur régulièrement inscrits et titulaires d'une carte d'étudiant valide.

- Tous les auteurs et candidats ressortissants des États membres de la SADC peuvent participer au concours, à l'exception de ceux des institutions sous contrat avec la SADC, des filiales de la SADC et du personnel du Secrétariat de la SADC.
- Toutes les dissertations présentées au concours doivent être rédigées dans l'une des langues de travail de la SADC, à savoir l'anglais, le portugais et/ou le français. Toutefois, l'auteur peut insérer certains passages dans une langue autochtone nationale de la région de la SADC, à condition d'en fournir la traduction dans un glossaire.
- Le ton et la composition de la dissertation doivent refléter la région de la SADC et se rapporter à ses habitants et à leur culture.
- Les candidatures seront d'abord présélectionnées et évaluées par les ministères de l'Éducation des États membres de la SADC, qui soumettront ensuite les trois (3) meilleures dissertations par État membre au Secrétariat de la SADC pour évaluation au niveau régional et sélection des trois (3) lauréats au classement général.
- Les candidatures seront examinées par les trois (3) membres du jury de la SADC retenus, et la décision du Secrétariat est définitive.
- Les candidatures des chargés de cours, des tuteurs et des employés des établissements d'enseignement supérieur ne seront pas acceptées et ne seront pas soumises à évaluation.
- Le Secrétariat de la SADC se réserve le droit de ne décerner de prix pour aucune des dissertations si les candidatures ne répondent pas de façon satisfaisante aux conditions du concours.

Lauréat et prix

La dissertation lauréate recevra un prix en espèces unique, qui couvrira le paiement intégral des droits de propriété intellectuelle sur la dissertation. Le prix en espèces sera accompagné d'un certificat signé par le Secrétaire exécutif de la SADC. Le prix sera versé directement au lauréat ou à la lauréate dans son pays d'origine, par l'intermédiaire du Secrétariat.

Les prix sont les suivants :

- 1er prix : 2 000 USD
- 2e prix : 1 500 USD
- 3e prix : 1 000 USD
- les dix premiers lauréats recevront tous des certificats signés par le Président ou la Présidente de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC.

Les lauréats seront annoncés sur le site Web de la SADC (www.sadc.int), y compris sur ses plateformes de réseaux sociaux, le 17 août 2027.

Le Secrétariat de la SADC se réserve le droit d'utiliser la dissertation en tant que de besoin. L'auteur se réserve le droit de le partager ou de le diffuser en dehors de la sphère du Secrétariat de la SADC sans conséquences, à condition de ne pas déformer le contenu ni le sens originaux du texte. L'auteur ne pourra prétendre à aucune redevance ni rémunération supplémentaire à l'avenir au titre de l'utilisation du texte par le Secrétariat de la SADC. La dissertation lauréate demeurera la propriété du Secrétariat de la SADC.

**ÉMIS PAR LE SECRÉTARIAT DE LA SADC
GABORONE, BOTSWANA
DATE : 27 OCTOBRE 2026**